

COMMUNICATION FINANCIÈRE

RÉSULTATS ANNUELS

2025

Exercice clos le
31 décembre 2025

● BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2025

En milliers de dirhams

ACTIF		31/12/2025 — EN MILLIERS MAD
DÉSIGNATION	EXERCICE	
1.Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	—	
2.Créances sur les établissements de crédit et assimilés	60 263	
. A vue	60 263	
. A terme	—	
3.Créances sur la clientèle	—	
. Crédits de trésorerie et à la consommation	—	
. Crédits à l'équipement	—	
. Crédits immobiliers	—	
. Autres crédits	—	
4.Créances acquises par affacturage	—	
5.Titres de transaction et de placement	—	
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	—	
. Autres titres de créance	—	
. Titres de propriété	—	
6.Autres actifs	8 314	
7.Titres d'investissement	—	
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	—	
. Autres titres de créance	—	
8.Titres de participation et emplois assimilés	—	
9.Créances subordonnées	—	
10.Immobilitisations données en crédit-bail et en location	—	
11.Immobilitisations incorporelles	1 562	
12.Immobilitisations corporelles	308	
TOTAL DE L'ACTIF	70 447	

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (C.P.C)		En milliers de dirhams
DÉSIGNATION	31/12/2025	
● I.PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	—	
1.Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	—	
2.Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	—	
3.Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	—	
4.Produits sur titres de propriété	—	
5.Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	—	
6.Commissions sur prestations de service	—	
7.Autres produits bancaires	—	
● II.CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	—	
8.Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de Crédit	—	
9.Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	—	
10.Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	—	
11.Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	—	
12.Autres charges bancaires	—	
III.PRODUIT NET BANCAIRE	—	
13.Produits d'exploitation non bancaire	—	
14.Charges d'exploitation non bancaire	—	
● IV.CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	1 530	
15.Charges de personnel	—	
16.Impôts et taxes	—	
17.Charges externes	—	
18.Autres charges générales d'exploitation	1 528	
19.Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	3	
● V.DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	—	
20.Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	—	
21.Pertes sur créances irrécouvrables	—	
22.Autres dotations aux provisions	—	
● VI.REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	—	
23.Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	—	
24.Récupérations sur créances amorties	—	
25.Autres reprises de provisions	—	
VII.RÉSULTAT COURANT	(1 530)	
26.Produits non courants	—	
27.Charges non courantes	—	
VIII.RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	(1 530)	
28.Impôts sur les résultats	—	
IX.RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	(1 530)	
TOTAL PRODUITS	—	
TOTAL CHARGES	1 530	
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	(1 530)	

PASSIF		31/12/2025 — EN MILLIERS MAD
DÉSIGNATION	EXERCICE	
1.Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	—	
2.Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	—	
. A vue	—	
. A terme	—	
3.Dépôts de la clientèle	—	
. Comptes à vue créditeurs	—	
. Comptes d'épargne	—	
. Dépôts à terme	—	
. Autres comptes créditeurs	—	
4.Titres de créance émis	—	
. Titres de créance négociables émis	—	
. Emprunts obligataires émis	—	
. Autres titres de créance émis	—	
5.Autres passifs	11 978	
6.Provisions pour risques et charges	—	
7.Provisions réglementées	—	
8.Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	—	
9.Dettes subordonnées	—	
10.Écarts de réévaluation	—	
11.Réserves et primes liées au capital	—	
12.Capital	60 000	
13.Actionnaires. Capital non versé (-)	—	
14.Report à nouveau (+/-)	—	
15.Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	—	
16.Résultat net de l'exercice (+/-)	(1 530)	
TOTAL DU PASSIF	70 447	

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION (E.S.G)		En milliers de dirhams
DÉSIGNATION	31/12/2025	
● I — TABLEAU DE FORMATION DES RÉSULTATS		
1.(+) Intérêts et produits assimilés	—	
2.(-) Intérêts et charges assimilés	—	
Marge d'intérêt	—	
3.(+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	—	
4.(-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	—	
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	—	
5.(+) Commissions perçues	—	
6.(-) Commissions servies	—	
Marge sur commissions	—	
7.(+) Résultat des opérations sur titres de transaction	—	
8.(+) Résultat des opérations sur titres de placement	—	
9.(+) Résultat des opérations de change	—	
10.(+) Résultat des opérations sur produits dérivés	—	
Résultat des opérations de marché	—	
11.(+) Divers autres produits bancaires	—	
12.(-) Diverses autres charges bancaires	—	
PRODUIT NET BANCAIRE (*)	—	
13.(+) Produits d'exploitation non bancaire	—	
14.(-) Charges d'exploitation non bancaire	—	
15.(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	—	
16.(-) Charges générales d'exploitation	1 530	
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	(1 530)	
17.(+) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	—	
18.(+) Autres dotations nettes de reprises aux provisions	—	
RÉSULTAT COURANT	(1 530)	
RÉSULTAT NON COURANT	—	
19.(-) Impôts sur les résultats	—	
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	(1 530)	
● II — CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT		
(+) RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	(1 530)	
20.(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	3	
21.(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	—	
22.(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	—	
23.(+) Dotations aux provisions réglementées	—	
24.(+) Dotations non courantes	—	
25.(-) Reprises de provisions	—	
26.(-) Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	—	
27.(+) Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	—	
28.(-) Plus-values de cession des immobilisations financières	—	
29.(+) Moins-values de cession des immobilisations financières	—	
30.(-) Reprises de subventions d'investissement reçues	—	
(+) CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	(1 528)	
(-) Dividendes distribués	—	
(+) AUTOFINANCEMENT	(1 528)	

● **TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE (T.F.T)**

En milliers de dirhams

DÉSIGNATION	31/12/2025
1.(+) Produits d'exploitation bancaire perçus	—
2.(+) Récupérations sur créances amorties	—
3.(+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	—
4.(-) Charges d'exploitation bancaire versées	—
5.(-) Charges d'exploitation non bancaire versées	—
6.(-) Charges générales d'exploitation versées	1 528
7.(-) Impôts sur les résultats versés	—
I. Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	(1 528)
● Variation des :	
8.(+) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	(60 263)
9.(+) Créances sur la clientèle	—
10.(+) Titres de transaction et de placement	—
11.(+) Autres actifs	(8 314)
12.(+) Immobilisations données en crédit-bail et en location	—
13.(+) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	—
14.(+) Dépôts de la clientèle	—
15.(+) Titres de créance émis	—
16.(+) Autres passifs	11 715
II. Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	(56 862)
III. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION (I+II)	(58 390)
17.(+) Produit des cessions d'immobilisations financières	—
18.(+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	—
19.(-) Acquisition d'immobilisations financières	—
20.(-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	1 873
21.(+) Intérêts perçus	—
22.(+) Dividendes perçus	—
IV. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(1 873)
23.(+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	—
24.(+) Émission de dettes subordonnées	—
25.(+) Émission d'actions	—
26.(-) Remboursement des capitaux propres et assimilés	—
27.(-) Intérêts versés	—
28.(-) Dividendes versés	—
V. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	—
VI. VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE (III+IV+V)	(60 263)
VII. TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	—
VIII. TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	(60 263)

A1 — PRINCIPALES MÉTHODES D'ÉVALUATION APPLIQUÉES

A1.1 Présentation des États de Synthèse

Les états de synthèse de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 ont été établis conformément aux dispositions du Plan Comptable des Établissements de Crédit (PCEC).

A1.2 Immobilisations Corporelles et Incorporelles

Les immobilisations figurent au bilan à leur valeur d'acquisition, corrigée des amortissements cumulés, calculés sur la durée de vie estimée des actifs concernés, selon le mode linéaire. Les taux d'amortissement pratiqués sont en conformité avec les taux fiscalement admis.

A1.3 Créances sur la Clientèle et Provisions pour Dépréciation

A1.3.1 Crédits à la clientèle

Les créances sur la clientèle figurent au bilan pour leur Encours Hors Agios à Échoir.

A1.3.2 Immobilisations données en Location avec Option d'Achat (LOA)

Les immobilisations données en LOA sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition Hors Taxe et leur amortissement est pris en charge par la société selon le mode linéaire en fonction de la durée du contrat de LOA conformément à la législation fiscale.

A1.3.3 Créances en souffrance et leur provisionnement

Les créances en souffrance sont classées conformément aux règles de classification définies dans la circulaire n° 19/G/2002.

Pour le crédit classique, ces créances sont constituées des Impayés (Capital & Agios), Frais et Capital restant dû. Pour la LOA, ces créances sont constituées des Impayés (Capital & Agios), Frais et valeur nette comptable.

Par application des règles de Bank Al-Maghrib (Circulaire n° 19/G/2002), les créances en souffrance sont provisionnées après déduction des quotités de garantie admises, à hauteur de :

- 20 % pour les créances pré-douteuses.
- 50 % pour les créances douteuses.
- 100 % pour les créances compromises.

A1.4 Les Dettes

Les dettes sont évaluées au nominal. Elles comprennent essentiellement les emprunts bancaires.

B1 — CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

En milliers de dirhams

CRÉANCES	BANK AL-MAGHRIB / TRÉSOR PUBLIC / CHÈQUES POSTAUX	BANQUES AU MAROC	AUTRES ÉTABLISSEMENTS AU MAROC	ÉTABLISSEMENTS À L'ÉTRANGER	TOTAL
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS	—	60 263	—	—	60 263
Valeurs reçues en pension	—	—	—	—	—
. au jour le jour	—	—	—	—	—
. à terme	—	—	—	—	—
Prêts de trésorerie	—	—	—	—	—
. au jour le jour	—	—	—	—	—
. à terme	—	—	—	—	—
Prêts financiers	—	—	—	—	—
Autres créances	—	—	—	—	—
Intérêts courus à recevoir	—	—	—	—	—
Créances en souffrance	—	—	—	—	—
TOTAL	—	60 263	—	—	60 263

B5 — DÉTAIL DES AUTRES ACTIFS

En milliers de dirhams

NATURE	31/12/2025
Crédit TVA	—
TVA demandée en remboursement	—
TVA récupérable	1 950
Crédit IS	—
Autres débiteurs	—
Comptes de régularisation - Actif	—
Charges à répartir	6 364
TOTAL	8 314

B13 — DÉTAIL DES AUTRES PASSIFS

En milliers de dirhams

NATURE	31/12/2025
Fournisseurs et assimilés	11 715
Personnel	—
Organismes sociaux	—
État, impôts et taxes	—
Compte courant d'associés	263
Créditeurs divers	—
Autres comptes de régularisation - Passif	—
TOTAL	11 978

B9 — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

En milliers de dirhams

NATURE	BRUT DÉBUT	ACQUISITIONS	CESSIONS / RETRAITS	BRUT FIN	AMORT. DÉBUT	DOTATIONS	AMORT. SORTIES	CUMUL AMORT.	NET FIN
● IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	—	1 562	—	1 562	—	—	—	—	1 562
Droit au bail	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Immobilisations en recherche et développement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	—	1 562	—	1 562	—	—	—	—	1 562
Immobilisations incorporelles hors exploitation	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Immobilisations en cours	—	—	—	—	—	—	—	—	—
● IMMOBILISATIONS CORPORELLES	—	311	—	311	—	3	—	3	308
Immeubles d'exploitation									
. Terrains d'exploitation	—	—	—	—	—	—	—	—	—
. Immeubles d'exploitation — Bureaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—
. Immeubles hors exploitation	—	—	—	—	—	—	—	—	—
. Immeubles d'exploitation — Logements de fonction	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Agencements, installations et aménagements	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Mobilier et matériel d'exploitation									
. Mobilier de bureau d'exploitation	—	—	—	—	—	—	—	—	—
. Matériel de bureau et matériel informatique	—	—	—	—	—	—	—	—	—
. Matériel roulant rattaché à l'exploitation	—	311	—	311	—	3	—	3	308
. Autres matériels d'exploitation	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Immobilisations corporelles en cours	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Immobilisations corporelles hors exploitation									
. Terrains hors exploitation	—	—	—	—	—	—	—	—	—
. Immeubles hors exploitation	—	—	—	—	—	—	—	—	—
. Mobilier et matériel hors exploitation	—	—	—	—	—	—	—	—	—
. Autres immobilisations corporelles hors exploitation	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL	—	1 873	—	1 873	—	3	—	3	1 870

B17 — CAPITAUX PROPRES

En milliers de dirhams

CAPITAUX PROPRES	ENCOURS 31/12/2024	AFFECTATION DU RÉSULTAT	AUTRES VARIATIONS	ENCOURS 31/12/2025
Écarts de réévaluation	—	—	—	—
Réserves et primes liées au capital	—	—	—	—
Réserve légale	—	—	—	—
Autres réserves	—	—	—	—
Primes d'émission, de fusion et d'apport	—	—	—	—
Capital	—	60 000	—	60 000
Capital appelé	—	60 000	—	60 000
Capital non appelé	—	—	—	—
Certificats d'investissement	—	—	—	—
Fonds de dotations	—	—	—	—
Dividendes	—	—	—	—
Actionnaires. Capital non versé	—	—	—	—
Report à nouveau (+/-)	—	—	—	—
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	—	—	—	—
Résultat net de l'exercice	—	—	(1 530)	(1 530)
TOTAL	—	60 000	(1 530)	58 470

B29 — VENTILATION DES CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

En milliers de dirhams

NATURE	31/12/2025
Charges générales d'exploitation	1 530
CHARGES DE PERSONNEL	—
Salaires et appointements	—
Primes et gratifications	—
Autres rémunérations du personnel	—
Charges d'assurances sociales	—
Charges de retraite	—
Charges de formation	—
Autres charges de personnel	—
IMPÔTS ET TAXES	—
Taxe urbaine et taxe d'édilité	—
Patente	—
Droits d'enregistrement	—
Timbres fiscaux et formules timbrées	—
Autres impôts, taxes et droits assimilés	—
CHARGES EXTERNES	—
Loyers de crédit-bail	—
Loyers de location simple	—
Frais d'entretien et réparation	—
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	—
Primes d'assurance	—
Frais d'électricité, d'eau et de chauffage	—
Transport et déplacements	—
Fournitures de bureau et imprimés	—
Autres charges externes	—
AUTRES CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	1 528
Frais préliminaires	—
Frais d'acquisition des immobilisations	—
Autres charges réparties sur plusieurs exercices	1 528
Pénalités et débits	—
Rappels d'impôts autres qu'impôts sur les résultats	—
Dons, libéralités et lots	—
Subventions d'investissement et d'exploitation accordées	—
Charges générales d'exploitation des exercices antérieurs	—
Diverses autres charges générales d'exploitation	—
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	3
TOTAL CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	1 530

C1 — RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

En dirhams

MONTANT DU CAPITAL SOCIAL	CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ	VALEUR NOMINALE DU TITRE
60 000 000,00 DHS	0,00 DHS	600,00 DHS

PRINCIPAUX ACTIONNAIRES OU ASSOCIÉS

NOM DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES OU ASSOCIÉS	ADRESSE	NOMBRE DE TITRES DÉTENUS		PART DU CAPITAL DÉTENUE %
		EXERCICE PRÉCÉDENT	EXERCICE ACTUEL	
COMPAGNIE OPTORG		—	99 994	99,994%
TRACTAFRIC MOTORS CORPORATION		—	1	0,001%
TRACTAFRIC EQUIPMENT CORPRATION		—	1	0,001%
TRACTAFRIC MOTORS MAROC		—	1	0,001%
TRACTAFRIC EQUIPMENT MAROC		—	1	0,001%
M. Tarafa MAROUANE		—	1	0,001%
Mme Rachida BENABDALLAH		—	1	0,001%
Total		—	100 000	100%

B33 — DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

En milliers de dirhams

I. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	MONTANT
Résultat courant d'après le compte de produits et charges (+ ou -)	(1 530)
Réintégrations fiscales sur opérations courantes (+)	—
Déductions fiscales sur opérations courantes (-)	—
Résultat courant théoriquement imposable (=)	(1 530)
Impôt théorique sur résultat courant (*) (-)	—
Résultat courant après impôts (=)	(1 530)

(*) Hors imputation des déficits reportables.

II. Indications du régime fiscal et des avantages octroyés par les codes des investissements ou par des dispositions légales spécifiques : Néant.

C2 — AFFECTATION DES RÉSULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

En milliers de dirhams

A — ORIGINE DES RÉSULTATS AFFECTÉS	MONTANTS
Report à nouveau	—
Résultats nets en instance d'affectation	—
Résultat net de l'exercice	(1 530)
Prélèvements sur les bénéfices	—
Autres prélèvements	—
TOTAL A	(1 530)

B — AFFECTATION DES RÉSULTATS	MONTANTS
Réserve légale	—
Dividendes	—
Autres réserves	—
Primes d'émission, de fusion et d'apport	—
Report à nouveau	—
TOTAL B	—

C4 — DATATION ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

I. DATATION	
Date de clôture (1)	31 décembre 2025
Date d'établissement des états de synthèse (2)	23 février 2026

(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice

(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.

II. Événements nés postérieurement à la clôture de l'exercice non rattachables à cet exercice et connus avant la 1ère communication externe des états de synthèse

- Favorables : Néant
— Défavorables : Néant

ÉTATS NÉANTS

Liasse ETIC - Exercice 2025

A2	État des dérogations	B14	Provisions	B25	Marge d'intérêts
A3	État des changements de méthodes	B15	Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	B26	Produits sur titres de propriété
B2	Créances sur la clientèle	B16	Dettes subordonnées	B27	Détail des commissions
B3	Ventilation des titres de transaction, de placement et d'investissement par catégorie d'émetteur	B18	Engagements de financement et de garantie	B28	Résultats des opérations de marché
B4	Valeurs des titres de placement et des titres d'investissement	B19	Engagements sur titres	B30	Ventilation des autres produits et charges
B6	Titres de participation et emplois assimilés	B20	Opérations de change à terme et engagements sur produits dérivés	B32	Passage du résultat net comptable au résultat fiscal
B7	Créances subordonnées	B21	Valeurs et sûretés reçues et données en garantie	B34	Détail de la taxe sur la valeur ajoutée
B8	Immobilisations en crédit-bail, LOA et location simple	B22	Ventilation des emplois et ressources suivant la durée résiduelle	C6	Effectifs
B10	Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	B23	Concentration des risques sur un même bénéficiaire	C7	Titres et autres actifs gérés ou en dépôt
B12	Titres de créances émis	B24	Ventilation de l'actif, du passif et de l'hors bilan en devises	C8	Réseau
				C9	Compte de la clientèle

Les états ci-dessus ne présentent aucune information au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 (mention « Néant »).



ERNST & YOUNG

37, Bd Abdellatif Ben Kaddour - 20050 Casablanca

Tél : 212 0522 95 79 00 - Fax : 212 0522 39 02 26 - www.ey.com

S.A.R.L. au capital de 4.000.000 DH - R.C. Casa 46.813 - C.N.S.S. : 1.172.064 - T.P. : 35.82.00.05 - I.F. : 01.066.407 - Ice : 00008406600018

Aux Actionnaires de la société

TRACTAFRIC MOBILITY S.A.Angle de l'avenue des Forces Armées Royales et de la rue d'Azilal
Casablanca

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société TRACTAFRIC MOBILITY S.A. qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 58.470 compte tenu d'une perte nette de KMAD 1.530.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société TRACTAFRIC MOBILITY S.A. au 31 décembre 2025 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca,

Le Commissaire aux Comptes

ERNST & YOUNG

Abdelham Berrada Allam
Associé

EXERCICE
Exercice clos le 31 décembre 2025

CAPITAL SOCIAL
60 000 000,00 DHS

Les états de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été établis conformément aux dispositions du Plan Comptable des Établissements de Crédit (PCEC). Les montants sont exprimés en milliers de dirhams marocains (MAD).